

PRÉINSCRIPTION PAR INTERNET

du 5 au 29 mars 2018 sur le site de la Ville de Limoges :

www.ville-limoges.fr (rubrique : culture festivités / les structures culturelles / conservatoire)

IMPORTANT

En cas de changement d'établissement, pensez à demander dès maintenant une dérogation auprès de l'Inspection académique afin que votre enfant puisse intégrer le collège Léonard-Limosin. Résultats fin juin.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les classes à horaires aménagés musicales (CHAM) permettent un accès à une éducation artistique de qualité. Au même titre que d'autres filières spécifiques (le sport ou les technologies), **les CHAM donnent la possibilité aux élèves d'associer une pratique artistique exigeante à des études générales.**

Les élèves en CHAM bénéficient d'un **allègement de l'horaire officiel d'enseignement général, sans qu'aucune matière ne soit supprimée, ni le programme modifié.** La scolarité, rigoureusement identique, autorise le retour dans le cursus "normal" dans le collège de secteur du domicile. De la même manière, ce cursus musical peut être intégré (sauf en 3^e) à chaque rentrée scolaire, en fonction des places disponibles.

À la fin de la 3^e, les élèves issus des classes musicales ont les mêmes possibilités d'orientation que ceux des classes "traditionnelles".

Les élèves des CHAM bénéficient d'activités musicales supplémentaires (notamment dans les domaines de la musique de chambre et des arts de la scène) et sont amenés à se produire dans le cadre de projets spécifiques et de partenariat. **Au titre de leur formation, ils sont tenus d'y participer.**

Les élèves doivent répondre aux critères suivants : motivation, assiduité, investissement auxquels l'on se doit d'ajouter contrôle de soi, respect et aptitudes/compétences.

La poursuite du cursus dépend de l'évaluation de l'élève tout au long de l'année.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL À LIMOGES

■ LE COLLÈGE LÉONARD-LIMOSIN 13 rue des Clairettes - Limoges

Cet établissement est situé à environ 600 m du conservatoire et permet de poursuivre une scolarité **en externat ou demi-pension.**

L'allègement horaire (4 h/semaine pour chacune des classes) permet de libérer deux demi-journées par semaine pour les études musicales au conservatoire.



■ LE CONSERVATOIRE 9 rue Fitz-James - Limoges

Le conservatoire à rayonnement régional de Limoges, établissement municipal, propose un enseignement musical du 1^{er} au 3^e cycle, ainsi qu'un cycle pré-professionnel dans l'ensemble des disciplines musicales, ainsi que des activités d'animation et de diffusion.

PRÉREQUIS

Formation musicale			Instrument*	
6 ^e	2 ^e cycle	1 ^{re} année	2 ^e cycle	1 ^{re} année
5 ^e	2 ^e cycle	2 ^e année	2 ^e cycle	2 ^e année
4 ^e	2 ^e cycle	3 ^e année	2 ^e cycle	3 ^e année

L'entrée en 3^e n'est possible que pour les élèves déjà inscrits en CHAM dans un autre conservatoire.

** une dérogation peut être accordée pour certains instruments qui, pour des raisons morphologiques, doivent être commencés plus tardivement, ou en cas de réorientation instrumentale, sur avis du directeur.*

L'admission en CHAM est prononcée par l'inspecteur d'académie, après avis de la commission préparatoire à l'affectation.

À cet effet, il s'appuie sur la concordance de deux données : **les motivations et le niveau musical de l'élève.**

Suivant leurs résultats au contrôle continu, une évaluation exclusivement musicale pourra être organisée pour les élèves postulants à l'entrée en 6^e. Pour les élèves qui souhaitent rejoindre le cursus et non-inscrits au conservatoire de Limoges, une **audition instrumentale** et des **tests de formation musicale** seront organisés.

RÉUNION D'INFORMATION

Samedi 3 mars 2018 - 11h15

Espace CITÉ (rue de la providence - Limoges)

CANDIDATURES

dépôt en ligne du 5 au 29 mars 2018 (délai de rigueur)



**Conservatoire à rayonnement régional,
9 rue fitz-James - Limoges**

Scolarité : 05 55 45 95 78 ou 05 55 45 95 62

Conseiller CHAM : 06 66 33 84 60